



Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal Du 06 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Camoël s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard Le Guen.

Date de la convocation : 1^{er} février 2023

Membres en exercice : 15

Membres présents :

Mesdames Marylène BIZEUL (arrivée à 19h12), Michèle DEPREUX, Karine GUICHON, Chantal MASSENOT, Sylvie SUREAU, Messieurs Maurice BERTHO, Régis BOUISSON, Alexis BOURSE, Yves COULON, Olivier HAAS, Christophe HECKING, René LEVESQUE, Lionel MORICE.

Pouvoir : Céline HAUMONT à Chantal MASSENOT

Secrétaire de séance : Chantal MASSENOT

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du CM du 31 janvier 2023
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Election de la 1^{ère} Adjointe
- Election du référent de Cap Atlantique pour les commissions '*Ressources et Mutualisation*' et '*Sport*'
- Désignation du référent titulaire de la SPL '*Bretagne Plein Sud*'
- Commissions Communales
- Approbation du Pacte Financier et Fiscal
- Questions Diverses

Le procès-verbal de la séance en date du 31 janvier 2023 sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 2023.05 – Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il n'est pas possible d'élire un homme pour remplacer Madame Karine GUICHON à cause de la parité mais que le fait de supprimer un poste d'adjoint a pour conséquence de diminuer le montant de l'enveloppe des indemnités. Ce qui pose problème pour rétribuer un conseiller délégué supplémentaire puisque Monsieur Régis BOUISSON prendrait en charge la communication.

Monsieur le Maire propose de conserver quatre postes d'Adjoints et d'élire une 4^{ème} Adjointe début mars.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et une abstention.

DELIBERATION N° 2023.06 – Election d'une nouvelle 1^{ère} Adjointe

Afin de pouvoir postuler, Madame Michèle DEPREUX a démissionné de ses fonctions de 3^{ème} Adjointe pour remplacer Madame Karine GUICHON.

Aucune autre conseillère n'a souhaité se présenter.

Madame Michèle DEPREUX a été élue 1^{ère} Adjointe à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.XX – Indemnités de Fonction des élus

Sujet reporté à la prochaine séance lorsque la 4^{ème} Adjointe sera élue.

DELIBERATION N° 2023.07 – Commissions de Cap Atlantique

Afin de remplacer Madame Karine GUICHON au sein des commissions pour lesquelles elle avait été élue pour représenter la Commune, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité :

- Commission Ressources et Mutualisation : Bernard LE GUEN
- Commission Sport : Maurice BERTHO

DELIBERATION N° 2023.08 – Désignation d'un délégué titulaire auprès de la SPL *Destination Bretagne Plein Sud*

Monsieur Régis BOUISSON été désigné à l'unanimité pour remplacer Madame Karine GUICHON en tant que délégué titulaire auprès de la SPL *Destination Bretagne Plein Sud*.

COMMISSIONS COMMUNALES

Sujet reporté au prochain Conseil Municipal.

DELIBERATION N° 2023.09 – Pacte Financier et Fiscal 2023-2026

Le Projet de Territoire, porté par Cap Atlantique, a été formalisé par un document cadre adopté le 15 septembre 2022.

Parallèlement, les mécanismes de solidarité entre les communes et Cap Atlantique sont formalisés dans le Pacte Financier et Fiscal voté le 15 décembre 2022.

Monsieur le Maire présente la fiche de Camoël qui compare l'évolution des éléments suivants avant et après le pacte financier et fiscal :

- Dotation de Solidarité Communautaire
- Fonds de Concours
- Mutualisation

L'évolution du dispositif consiste à augmenter graduellement la refacturation des services consommés par les communes et de redistribuer davantage par le biais des dotations et fonds de concours.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur René LEVESQUE informe le Conseil Municipal qu'il sera obligatoire d'isoler les bâtiments publics, dont la performance énergétique n'est pas satisfaisante, d'ici 2030. A Camoël, il s'agit de la mairie (vraisemblablement la salle du Conseil Municipal) et la salle polyvalente. Avec l'aide de Cap Atlantique, des audits seront réalisés. Les travaux seront subventionnés par l'Etat.
- Monsieur le Maire a rencontré les présidents de l'OGEC et de l'APEL qui ont manifesté leur inquiétude quant au projet de lotissement rue de la Chapelle.
- L'association Camoël Animation Loisir a demandé un lieu de stockage supplémentaire pour le gros matériel. Madame Karine GUICHON pense qu'il vaut évaluer les besoins et optimiser la gestion des espaces.

La séance est levée à 20h20

Le Maire,
Bernard LE GUEN

